

Devenez assistant familial !

La Meuse
recrute
des familles
d'accueil

Plus d'infos sur meuse.fr



1^{re} ÉTAPE : OBTENIR L'AGRÈMENT



1 Je participe à une réunion d'information : j'obtiens ainsi des renseignements sur le métier, le statut et les conditions d'exercice.

FORMULAIRE
DE DEMANDE D'AGRÈMENT
À COMPLÉTER ET À RETOURNER
AVEC L'ENSEMBLE
DES PIÈCES DEMANDÉES.

2 Je rencontre les différents travailleurs médico-sociaux et un psychologue : ces rencontres se font pour certaines à mon domicile et pour d'autres au sein des Maisons de la Solidarité (MDS). Les membres de ma famille seront également rencontrés.

DÉLAI D'INSTRUCTION
□ 4 MOIS

3 À l'issue de ce délai, je reçois un courrier du Président du Conseil départemental m'informant de sa décision.

EN CAS D'OBTENTION DE
L'AGRÈMENT, JE REÇOIS UNE
ATTESTATION PRÉCISANT LA
DURÉE DE VALIDITÉ (5ANS) ET
LE NOMBRE D'ENFANTS QUE JE
PEUX ACCUEILLIR (1 À 3).



VALIDITÉ NATIONALE

Je peux demander l'agrément aux secrétariats de la Promotion de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI) de mon territoire

Pour le Nord-Meusien :

secteur de Étain, Thierville, Stenay, Verdun · **03.29.86.94.05**

Pour le Sud-Meusien :

secteurs de Commercy, Saint-Mihiel et Vaucouleurs · **03.29.91.82.85**

secteurs de Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois et Revigny-sur-Ornain · **03.29.77.40.46**

2^e ÉTAPE : EXERCER

- 1 **Je postule auprès de la Direction Enfance Famille (DEF) du Conseil départemental de la Meuse.** Je joins à ma lettre de motivation un **curriculum vitae** et l'attestation de mon agrément.
- 2 Je suis convoqué(e) pour participer à un **entretien de recrutement.**
- 3 **Je reçois sous quinze jours une réponse.** En cas de recrutement, je dois fournir des pièces pour ouvrir mon dossier et la rédaction de mon **contrat de travail.** Je suis également informé(e) des dates du **stage préparatoire.**

LA LOI DU 27 JUIN 2005 REFORMANT LA PROFESSION D'ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) PRÉVOIT UN STAGE DE 60 HEURES PRÉALABLE À L'ACCUEIL D'UN ENFANT. LE RECRUTEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ SERA EFFECTIF AU PREMIER JOUR DE CE STAGE.

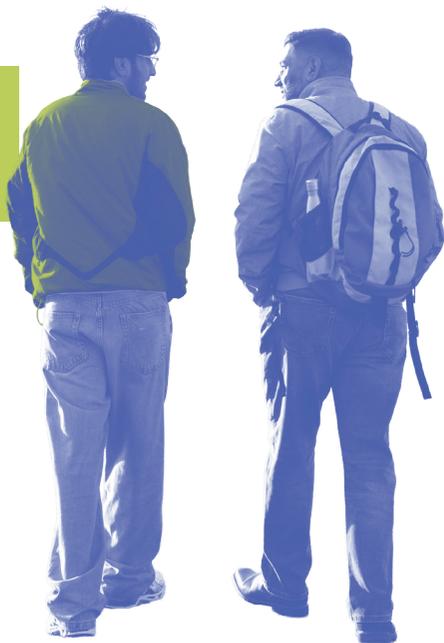
- 4 À l'issue de ce stage, le Conseil départemental a **4 mois pour me confier un enfant.**
- 5 Dans un délai de trois ans, je suivrai une formation de 240 heures en alternance.

Lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Département de la Meuse

En devenant **Assistant(e) Familial(e)**, j'intègre une équipe pluridisciplinaire et travaille en lien avec les services ASE territoriaux se situant à Bar-le-Duc, Commercy et Verdun.

À cet effet, je suis associé(e) à différentes réunions concernant l'enfant accueilli ou ma profession.

En plus des formations obligatoires, le Conseil départemental me permet de suivre des formations **tout au long de ma carrière.**



UN MÉTIER DE CŒUR AU SERVICE DES ENFANTS EN DIFFICULTÉ

Le métier d'assistant(e) familial(e), qu'est-ce que c'est ?

L'assistant(e) familial(e) est un professionnel de l'enfance qui accueille à son domicile des enfants temporairement séparés de leur famille et confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du Département. Cet accueil est permanent 7 jours sur 7 et 24h/24.

Des missions

- Accompagner l'enfant au quotidien,
- L'aider à grandir et à se construire,
- Favoriser son éveil et son intégration, quelles que soient ses difficultés et ses différences,
- Concourir à l'élaboration de son projet de vie en lien avec l'équipe pluridisciplinaire chargée du suivi,
- L'accompagner dans la compréhension de son histoire et le lien avec sa famille naturelle.

Des savoir-faire et des savoir-être

L'exercice de cette profession demande :

- Altruisme, non-jugement, capacité de remise en question, patience, temps, disponibilité et mobilité,
- Sens de l'écoute, empathie, capacité à faire part de ses observations,
- Travail en équipe, esprit analytique,
- Capacité à intégrer les évolutions (technologiques par exemple).

Où vous informer ?

Service Pilotage des Dispositifs Aide Sociale
à l'Enfance - **03.29.45.76.17**
ASE-Pilotage@meuse.fr

sur le site internet :

www.meuse.fr

rubrique Proche / Enfance Famille